Zeitschrift: Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero

Herausgeber: Schweizerische Heraldische Gesellschaft

Band: 34 (1920)

Heft: 2

Artikel: Lettres d'armoiries et de noblesse concédées à des familles fribourgeoises [suite]

Autor: Amman, Alfred d'

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-744576

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

1550 (G). Peter W., Landammann im Thurgau. *Sch.*: Schreitender Greif, Brust mit Stern belegt. *Hz.*: Rose (Scheibe falsch geflickt?).

1551—1597 (S). *Sch.*: Schreitender Greif. *Hz.*: Wachsender Greif.

1551 Peter W., 1561—1564 Martin W., 1578—1597 Hs. Melchior W., alle Landammänner im Thurgau.

b) 1792 (Briefverschluss). Hs. Jakob W., Landschreiber zu *Frauenfeld.*

Sch.: In Rot auf Dreiberg auf den Griff gestelltes Schwert, von Arm aus der linken Seite gehalten, beseitet von zwei Sternen.

Hz.: Flug mit Schwert belegt.

c) 1706 (S). Johannes *Werli,* Ammann zu *Berg.*

Sch.: Auf sechsstrahl. Stern querer unterer Halbmond überhöht von geöffnetem, mit querem Winkelmass gekreuztem Zirkel.

70. *Werner* (Wernher), 1579—1594 (S). Thomas W., Schreiber zu *Müllheim.*

Sch.: Auf Dreiberg sechsstrahl. Stern, überhöht von Ring.

71. *Wine?* 1591 (G). Hans W., Richter zu *Niederbussnang.*

Sch.: In Blau geöffneter gelber Dreschflegel.

72. *Winterlin,* 1668 (G). Elisabeth W., Frau des Ulrich Tuchschmid zu Stettfurt.

Sch.: In Blau Sanduhr, überhöht von drei gelben Sternen 2 : 1.

Nachträge:

73. *Freyenmuth* (E), 1551, von *Wigoltingen,* in Zürich eingebürgert.

Sch.: In Rot auf grünem Dreiberg silbernes Kreuz, darauf eine gelbe Lilie, beseitet von zwei gelben Sternen.

Hz.: Roter Flug mit Schildbild. *Hd.*: Rot-gelb.

74. *Straub* (E), von *Egnach.* Bürger in Zürich seit 1852.

Sch.: In Weiss zwei grüne siebenblättrige Zweige. getrennt durch blauen Schräglinksbalken.

Hz.: Silberner Flug mit Schildbild. *Hd.*: Blau-silber.

Lettres d'armoiries et de noblesse concédées à des familles fribourgeoises,

par Alfred d'Amman.

(Suite.)

21. **Amman, 1541.** L'empereur Charles Quint donne une lettre d'armoiries à Pierre Amman; 1541, août 26, à Milan.

Original en mains de Mr. Alfred d'Amman, à Fribourg; texte allemand:

Libellé des armoiries et du cimier: «ainen Schilt in der mitte uberzwerch abgesetzt, das under nach lengs in sechs thail getailt, nemblich das vorder erst, dritt und funfft gelb oder golt farb, und ander, viert und sechst tail, Rot oder Robinfarb, und Im obern plawen tail nebeneinander zwo gelb oder goltfarb Lilien. Auf dem Schilt, ain Stechhelmb mit gelber und Roter helmbdecken geziert. Auf dem helm one fuess und hendt furwertz aines schwartzen Moren

bildt, sein claidung von farben und nach art des Schilts, nemblich unden nach lengs, in sechs tail gelb und halb Roth nacheinander abgewechselt, und oben plaw, mit zweien gelben Lilien. Umb sein haupt von gelber und Roter farben ain pinden hinden zusammen geknüpfft, mit zweyen hindter sich fliegenden Ortern. Alss dann dieselben Wappen und Clainat in mitte diss gegenwürtigen unsers Kayserlichen Briefs gemalet und mit farben aigentlicher aussgestrichen sein von newem gnedigelich verlihen und gegeben, verleihen und geben.»

Blasonnement: *coupé: au 1er d'azur à deux fleurs de lis d'or; au 2e, palé d'or et de gueules; casque de joûte avec lambrequins d'or et de gueules;* Cimier: *un buste* de More sans bras, habillé des couleurs et de la partition de l'écu, tortillé d'or et de gueules (Fig. 102).

Fig. 102
Armoiries peintes sur le diplôme accordé à Pierre Amman en 1541.

Armoiries et cimier concédés à Pierre Amman et à ses descendants pour en user en toutes choses et affaires honorables et loyales . . . à la guerre et dans les tournois, les joûtes à la lance etc., avec faculté de recevoir et posséder des fiefs; à l'égal de tous gens de l'Empire possédant armoiries et fiefs; et pénalité de vingt marcs d'or fin contre tout opposant ou contrevenant au contenu du diplôme.

Motif de la concession, indiqué dans le diplôme; les services que Pierre Amman s'offre à rendre, et qu'il peut rendre à l'empereur et à l'empire.

Dans un article consacré aux *Illustrations fribourgeoises* et publié dans le journal L'Emulation [1] l'historien Alexandre Daguet a écrit que Pierre Amman fut l'un des précepteurs de l'empereur Charles Quint et en obtint des lettres de noblesse en récompeuse des services rendus dans cette carrière; assertion faite sans preuves à l'appui. J'ai exposé dans les *Archives héraldiques suisses* [2] les motifs de considérer pour improbable ce préceptorat; j'ai développé à cette occasion les circonstances qui permettent d'attribuer avec probabilité la concession d'armoiries à Pierre Amman et à Jean List à l'influence du comte Jean de Gruyères auprès de l'empereur, influence exercée en témoignage de gratitude des services qu'Amman et List venaient de rendre au comte dans un risque de guerre contre Berne.

[1] Fribourg, 1841—42.

[2] Lettres d'armoiries concédées à deux Fribourgeois, *Archives héraldiques* 1908, p. 52.

Je crois maintenant avoir trouvé la source d'où Alex. Daguet a tiré son assertion; c'est un manuscrit de François-Nicolas Constantin Blanc de Corbières écrit dans les années 1780—1781; il est actuellement la propriété des Archives cantonales de Fribourg.

A l'époque où Alex. Daguet écrivait dans l'Emulation, le manuscrit était en sa possession, ainsi qu'il le dit lui même dans l'article relatif à la famille Besson d'Estavayer;[1] c'est dans ce manuscrit que Daguet a puisé le principal de ses articles sur les familles de Fribourg publiés dans ce périodique.

Or voici ce qu'on y lit relativement à la famille Amman[2]: «l'empereur «Charles Quint avait reçu de si bons services de l'avoyer Amman *dans sa «jeunesse* qu'il lui accorda en 1544 une lettre d'armoiries.»

De quelle nature pouvaient bien être les services rendus à Charles Quint dans la jeunesse de ce prince? Daguet, quoique sans moyen de contrôler l'allégué de Blanc, ne répugna pas à s'y fier; et, voulant sans doute donner une précision, jugea qu'il ne pouvait s'agir que de services rendus dans l'éducation; de là à dire que Pierre Amman avait été le précepteur de Charles Quint, il n'y avait qu'un pas. Je suis convaincu que telle fut la genèse de cette assertion. Je me souviens au surplus qu'ayant dans ma jeunesse, vers 1870, questionné verbalement M. Daguet sur ce point, je n'en reçus qu'une réponse évasive; il alléguait, évidemment avec raison, que sa mémoire n'avait pas conservé le souvenir de ces détails, mais il ne me donna jamais non plus une précision écrite. Je considère maintenant cette question du préceptorat comme élucidée négativement.

Pierre Amman fut membre du Conseil des Deux Cents en 1526, de celui des Soixante en 1530, membre du Petit Conseil en 1530, avoyer en 1541 et en plusieurs autres années.

Il était fils de Jean Amman et de noble demoiselle Musard d'Estavayer; il épousa Elisabeth, fille du conseiller, Jacques Gruyère.

L'auteur de cette présente étude est descendant de ce Pierre Amman.

22. **List, 1541.** L'empereur Charles Quint donne une lettre d'armoiries à Jean List; 1541, août 26, à Milan.

Original déposé au musée cantonal de Fribourg; texte allemand.

Motif de la concession: requête de Jean List, les services qu'il s'offre à rendre et qu'il peut rendre à l'empereur et à l'empire.

Libellé des armoiries: «ainen Roten oder Rubinfarben Schilt, Im grund desselben, ein gruener Anger, darauf aufrecht nebeneinander drei gruene Listhstenstanden mit Irem samen. Auf dem Schilt ein Stechhelmb mit roter und gruener Helmbdecken geziert, und auf dem Helm, one fuess eines wilden Mansbildt mit langem, gelben Haar und gespitztem part, habend umb seinen Leib ein pinden und auf dem haupt einen krantz von gruenem Laub und haltend in jeder handt aine gruene Listhstenstanden mit Irem Samen wie im Schilt Gestalt. Alsdann dieselben Wappen und Kleinat in mitte diss gegenwärtigen unsers Kayserlichen Briefs gemalet und mit farben aigentlicher aussgestrichen sein von newem genidgelich verlihen und gegeben».

[1] L'Emulation, année 1844/5, p. 136—137.

[2] Deuxième partie, p. 64.

Blasonnement: *de gueules, à trois laîches de sinople avec leur semence, posées en pal sur une terrasse de sinople; casque de joûte avec lambrequins de gueules et de sinople;* Cimier: *le buste d'un sauvage aux longs cheveux d'or et à la barbe en pointe, une ceinture autour du corps, une couronne de feuillage de sinople autour de la tête et dans chaque main une laîche de sinople avec sa semence, comme dans l'écu* (Fig. 103).

Ce sont des armes parlantes, car le mot laîche s'exprime en allemand par *List.*

Motif indiqué de la concession: les services que Jean List est disposé à rendre et qu'il a les moyens de rendre à l'empire. Je me réfère en ce point à ce que je viens d'exposer au sujet de la lettre d'armoiries Amman: de date identique, ces deux lettres paraissent avoir eu aussi une identité de cause. Ce diplôme a aussi été étudié dans mon travail cité plus haut: Lettres d'armoiries concédées à deux Fribourgeois. Mais déjà avant 1541, ce même Jean List se servait d'armoiries semblables: trois tiges de laîche.[1]

Fig. 103.
Armoiries peintes sur le diplôme accordé à Jean List en 1541.

Jean List était le fils d'un Jacques List, cordonnier, originaire de Witlich, petite ville dans l'archevêché de Trèves, et fut reçu bourgeois de Fribourg le 10 juillet 1480.

Jean List fut en 1533 châtelain du château de Chenaux à Estavayer-le-Lac, et premier avoyer de cette ville après sa prise de possession par Fribourg, en 1536; membre du Petit Conseil en 1537, trésorier de 1541 à 1548, banneret pour le quartier du Bourg de 1554 à 1557. Il joua un rôle d'une certaine importance dans les affaires publiques, car il représenta la ville de Fribourg en soixante-douze diètes et conférences.

En 1541, il commanda, avec Pierre Amman, l'un des corps de troupes mobilisés par Fribourg pour défendre le comté de Gruyères contre une attaque menaçante de la part de Berne; il fut l'un des quatre mandataires qui repré-

---

[1] Sceau en papier, avec nom en exergue, apposé sur un document du 1er sept. 1537. Archives Cant. Frib., fonds d'Estavayer, No 572. C'est à l'obligeance M. Hubert de Vevey que je dois la connaissance de ce sceau.

sentèrent la ville de Fribourg dans l'achat de ce comté que celle-ci fit conjointement avec Berne en 1555.

De sa femme, Marguerite Ramu, il n'eut qu'un enfant, une fille, laquelle épousa Guillaume de Praroman; lui-même mourut en 1588 et son nom s'éteignit avec lui.

23. **Fruyo, 1541.** L'empereur Charles Quint donne une lettre d'armoiries à Pierre Fruyo; août 26, à Milan.

Original en mains de la famille de Gottrau à Montagny; texte allemand.

Libellé des armoiries et du cimier: «einen plawen oder Lasurfarben Schilt in der mitte desselben uberzwerch ein gelbe oder goltfarbe Strassen darinn nebeneinander drew Rotte oder Rubinfarbe Cleepleter Ire Stenge under sich kerend. Auf dem Schildt . . . helm mit gelber und Roter Helmdeckhen geziert. Darauf ein vordertail eines gelben oder goldtfarben Ainhörns seiner Natürlichen gestalt fürwerts gekert mit abhangunden füessen. Alsdann dieselben wappen und Clainat in mitte diss gegenwürttigen unsers Kayserlichen Briefs gemalet und mit farben aigentlicher aufgestrichen sein von Newem genedigelich verlihen und gegeben.»

Cette lettre a été objet d'altérations singulières: un Pierre Weiger, sur lequel les renseignements font totalement défaut, se permit de la maquiller en quelques points pour y substituer son nom à celui de Fruyo. La supercherie exécutée par lui a été exposée dans un article consacré à ce diplôme Fruyo et publié dans les *Annales Fribourgeoises* de 1917 sous la signature de M. R. de Henseler; c'est ce dernier qui ayant eu communication du document en a constaté l'altération et a réussi à découvrir sous le nom substitué de Weiger celui de Fruyo, c'est-à-dire du véritable ayant droit.

L'altération a encore porté:

1. sur les mots *ain Stechhelm* du texte primitif, qui ont été remplacés par ceux-ci: *an dem Helm;*

2. sur la peinture des armoiries, dont seuls les lambrequins et le cimier sont restés intacts, tandis que le champ avec ses meubles et le casque ont été maquillés. Enfin, au dos du parchemin, le faussaire a mis, d'une écriture attribuable à la première moitié du dix-huitième siècle, la suscription *lettre de noblesse de Pierre Weiger.*

La naiveté de ce personnage dut être très grande, à ce point de ne pas soupçonner que la discordance entre la peinture altérée des armoiries et le libellé de celles-ci conservé dans le texte du document sauterait aux yeux.

Il était indiqué de contrôler à la source des diplômes impériaux si vraiment Pierre Fruyo en avait obtenu un le 26 août 1541; c'est ce qu'a fait l'auteur de l'article des *Annales,* et il a eu la bonne fortune de recevoir du directeur des archives de la noblesse à Wienne une copie de la lettre impériale expédiée à Pierre Fruyo, lettre entièrement conforme, les maquillages exceptés, à l'original conservé à Fribourg.

Les armoiries Fruyo se blasonnent ainsi: *d'azur, à la fasce d'or chargée de trois trèfles de gueules; casque de joûtes avec lambrequins d'or et de gueules;* Cimier: *une licorne issante, d'or.*

Motif de la concession indiqué dans le diplôme: les services que Pierre Fruyo s'offre à rendre et qu'il peut rendre à l'empereur et à l'empire. C'est la formule usuelle; mais l'auteur de l'article des *Annales* a été frappé de voir une troisième lettre d'armoiries s'ajouter sous cette même date du 26 août 1541 aux deux lettres déjà connues et concédées par Charles Quint à Pierre Amman et à Jean List, et il a eu l'intuition qu'elle se rattache au même fait. Effectivement, Pierre Fruyo fut l'un des conseillers de guerre choisis à l'occasion des préparatifs organisés par Fribourg pour défendre le comte de Gruyères contre une attaque menaçante de la part de Berne. Il est donc très vraisemblable que pour Fruyo aussi, de même que pour Amman et List, le comte, en témoignage de sa gratitude, employa son crédit auprès de Charles Quint pour en obtenir une lettre d'armoiries.

J'emprunte encore à l'article déjà cité des renseignements sur Pierre Fruyo et sa famille. Il était le fils de Thomas Fruyo, bourgeois de Fribourg, il entra au Conseil des Deux Cents en 1526, à celui des Soixante en 1528, au Petit Conseil en 1539, il fut secrétaire de la justice de 1536 à 1538, trésorier de 1541 à 1548; il mourut en 1577.

La famille Fruyo s'éteignit, je crois, en la personne d'une petite fille de Pierre Fruyo, nommée Marie, laquelle épousa Jérôme Gottrau qui fut banneret en 1660, et membre de la Chambre secrète. Marie Fruyo possédait le château de Broc et l'apporta dans la famille Gottrau. C'est par elle, sans aucun doute, que le diplôme de 1541 a passé dans les archives de cette dernière famille; les circonstances dans lesquelles il est tombé momentanément entre les mains du faussaire Pierre Weiger restent une énigme.

L'armoirie Fruyo est sculptée sur le socle de la statue de l'apôtre St. Jean sous le porche de la collégiale de Saint Nicolas, avec l'inscription Hans Fruyo, 1591.

24. **Mayer, 1555.** Charles-Quint, empereur des Romains, duc de Bourgogne, anoblit les frères François et Nicolas Mayer, bourgeois de Fribourg en Helvétie; 1555, 1er octobre, à Bruxelles.

Original aux archives de la famille de Reynold de Cressier.

Le document constitutif de cet anoblissement a un caractère très particulier: c'est un parchemin, en texte français, par lequel l'empereur, et duc de Bourgogne, notifie à ses officiers en la saunerie de Salins qu'il a concédé à bien plaire à François Maier de Fribourg la faculté de prendre et recevoir annuellement deux cent cinquante charges de sel, au prix ordonné en la dite saunerie, pour les conduire où bon lui semblera; lesquelles charges de sel avait eues jusque là, en la même forme, Pierre de Praroman, jadis avoyer de Fribourg. Cette concession est motivée par les bons et agréables services que François Maier a rendus à l'empereur concernant le duché de Bourgogne.

Au pied et sur la partie inférieure droite du parchemin est inscrite une concession de noblesse en faveur de ces frères François et Nicolas Mayer; cette partie du parchemin n'est, malheureusement, plus intacte, une bande en a été enlevée, de sorte que l'inscription ne subsiste pas entière. Elle porte: «*Concessit sacra Caesarea Maies. . . . . S. R. I. nobilitatis, cum Insignys Francisco Nicolao . . . . Mayer fratibus, civibus Friburgi Helvetiorum . . . . cum ampliore*

specificatione feudorum ac com . . . . Datum Bruxellis Anno et mense ut supra. Ad mandatum sacrae Caesareae Maiestatis proprium.» Signature effacée.

Sceau de Charles *(Karolus Rom . . .)* pendant à une languette de parchemin sur laquelle se distinguent des bribes de la même écriture que le texte latin ci-dessus rapporté; l'attache du sceau a été rompue, la languette noyée par un de ses bouts dans la cire du sceau est rattachée au moyen d'un lien en fil à la partie du parchemin portant la déclaration de noblesse. A gauche du texte latin sont peintes les armoiries Maier:

d'argent, à la bande de sable chargée de deux fers de flèche, du champ; casque de tournoi, avec lambrequins de sable et d'argent. Cimier: *un buste de More, habillé des couleurs et de la partition de l'écu, tortillé d'or et de sable.*

Sur le repli du parchemin: «enregistrement de la concession de sel en la saunerie de Salins, le 16 décembre 1555.»

François et Nicolas Mayer étaient les fils de ce Daniel que Maximilien avait honoré d'une lettre d'armoiries en 1515.

François fut saunier en 1539, puis de nouveau de 1550 à 1559; il l'était donc à la date où il reçut la concession de 250 charges de sel. Selon un tableau généalogique provenant de la famille Mayer, il aurait été marié deux fois, l'une avec une Reyff, l'autre avec Catherine Pavillard; mais je n'ai trouvé aucun document confirmatif du mariage avec une Reyff. Il eut plusieurs enfants: Nicolas, Pierre, Elisabeth, femme de Jean Vögilli, et Ursule, femme de Jean Erhart. Il mourut entre les années 1560 et 1577. Nicolas épousa Girarda, fille de Jean de Furno, dont il n'eut pas d'enfant. J'ai des raisons d'attribuer à ce Nicolas une seconde femme, Elisabeth Techterman; un acte de 1564 du notaire François Gurnel montre une Elisabeth Techterman, femme de noble Nicolas Mayer, seigneur de Carouge (Vaud); d'autre part, on sait par l'ouvrage: *La Contrée d'Oron,* par Ch. Pasche[1] qu'en 1569 cette seigneurie appartenait en effet à Nicolas Meyer, bourgeois de Fribourg. Il fut avoyer de Morat en 1555.

Il exista un troisième fils de Daniel, soit un frère de François et de Nicolas: il s'appelait Charles, ainsi que le montrera le diplôme reproduit à la suite de celui-ci. Je suis porté à croire que ce Charles fut aussi mentionné dans la concession de noblesse ici considérée; en effet, à la suite des noms de *Francisco Nicolao,* le parchemin présente, en fin de ligne, une rognure ou découpure, puis la ligne suivante commence avec les mots *Mayer fratribus;* cette fin de ligne portait certainement le nom d'un troisième frère, lequel ne pouvait être que Charles. Celui-ci fut le père de Jean, qui fut élu avoyer de Fribourg en 1591.

25. **Meier, 1560.** François II., roi de France, donne une lettre de noblesse à Nicolas, François et Charles Meier, bourgeois de Fribourg en Suisse et à leur postérité; 1560, juin, à Blois.

Original aux archives de la famille de Reynold de Cressier; texte français.

Libellé de l'anoblissement: «Avons lesd. Nicolas, Frans et Charles Meier et leur postérité anobly, et anoblissons et du tittre de noblesse décoré et décorons pour en Joyr et user tout ainsi qu'en Jouissent et usent gens nobles, et

[1] Lausanne, 1894, p. 224.

extraictz de noble lignée, Et oultre leur avons permis et octroié, permectons et octroions qu'ilz et leurd. postérité puissent doresnauant Licitement porter et eslever par touttes terres, Lieux et seigneuries que bon leur semblera, Soit en temps de paix ou de guerre, Les armes telles quelles sont cy dedans depainctes et Jnsculpées Et dicelles Joyr et user perpétuellement Tout ainsi et par la forme et manière que font et ont accoustumé faire Les autres nobles portant semblables enseignes et armes Tant dedans que dehors nre Royaume.»

Motif de l'anoblissement: «les bons, grands et agréables services quilz nous ont par cy devant et deslongtemps faictz en plusieurs sortes et manières.»

Au centre du parchemin, la peinture peu élégante, des armoiries: *d'argent, à la bande de sable chargée de deux fers de fléche, du champ; casque de tournoi taré de front avec lambrequins d'argent et de sable;* Cimier: *un buste d'homme, sans bras, posé de profil, habillé des couleurs et de la partition de l'écu, tortillé d'argent et de sable.*

Je n'ai pas de renseignements sur les services qu'auraient rendus les frères Meier au roi François II. On sait que celui-ci était alors dans une extrême détresse financière et dans l'impossibilité de satisfaire ses nombreux créanciers en Suisse; le remboursement d'un prêt de 50000 écus fait par le canton de Soleure était échu depuis longtemps et devait être différé de terme en terme; le paiement des pensions publiques et privées était fortement arriéré, mais la dette la plus criarde consistait dans la solde des compagnies suisses qui avaient fait les dernières campagnes du Piémont, de Picardie et de Calais. En mars 1560, Coignet, l'ambassadeur du roi auprès des Ligues était allé à la Cour pour l'éclairer sur l'acuité du mécontentement qui se manifestait en Suisse: à défaut de fonds en suffisance, on eut recours, pour obtenir un peu de répit, à l'octroi de quelques lettres de noblesse.[1] Le diplôme donné aux frèrer Meyer est daté, à Blois, du mois de juin 1560; c'est précisément à la fin de ce mois que l'ambassadeur revint à Soleure. Il est légitime de croire qu'il rapporta ces lettres royales de noblesse et que l'une d'elles était précisément celle des frères Meier.

26. **Alex, 1581.** Rodolphe II, élu empereur romain, donne une lettre de noblesse à Antoine Alex, du conseil de Fribourg en Uechtland, et à sa postérité; 1581, mai 27, Château royal [de Prague].

L'original était entre les mains du Dr Pierre Alex, curé de Bulle, décédé en 1917.

Libellé de l'anoblissement: «haben wir ernantem Anthoni Alex dise besondere gnad gethan und freyhait gegeben und hiemit allen und yeden seinen Ehelichen Leibserben und derselben Erbenserben, Mann und Frawen Personen in Ewige Zeit in den Standt und Grad des Adels unnserer und dess Hailigen Reichs auch unserer Khünigreich, Erblichen Fürstenthumb und Lande Recht Edl gepornen Rittermessigen Lehen und Tornier genoss Leute erhebt, darzu gewirdigt, geschöpfft, geadelt, und Sij der Schar, gemainschafft und gesellschafft des Adels zugefuegt,

[1] Rott, Edouard, Histoire de la représentation diplomatique de la France auprès des Cantons suisse, Tome II. p. 40, Berne 1902.

zugesellt und vergleichet Allermassen und gestalt als ob Sij von Jren vier Anen Vatter, Müetter und Geschlechten baiderseits Aecht Edlgeborn Rittermessig Lehens- und Torniers genoss Leüthe weren.»

Libellé des armoiries: «ain Schilt nach der Zwerch in zwen gleiche thail gethailt deren das under Weiss und ober thail Rott oder Rubinfarb, Im underen Weissen mit hinderwerts gekhörten Sachsen ain Rotte und im obern Rotten thail zwo weisse oder silberfarbe Adlersflüg Jre Sachsen gegeneinander einwerts

Fig. 104.
Armoiries peintes sur le diplôme Alex. 1581.

körendt. Auf dem Schilt ain freyer offner Adelicher Torniershelm baiderseits mit Weisser und Rotter oder Rubinfarber Helmdecken und darob von denselben farben ainen gewundenen Pausch getziert, darob ain doppelte Adlersflüg mit hinder gekorten Sachsen die über zwerch gleich abgethailt, als unden weiss und oben Rott oder Rubinfarb erscheint.»

Blasonnement: «*coupé; de gueules à deux demi vols adossés d'argent, et d'argent à un demi vol contourné du premier; casque de tournoi avec lambre-*

quins d'argent et de gueules et sommé d'un bourrelet d'argent et de gueules soutenant un cimier de deux demi vols l'un devant l'autre et contournés, et coupés de gueules et argent.

Les armes Alex sont, on le voit, des armes parlantes. Elles sont peintes au centre du diplôme. Nous reproduisons ici cette superbe composition héraldique, qui est vraiment d'un beau style.

Motif principal de l'anoblissement: recommandation verbale de Claude de Challant, seigneur de Fenis, conseiller du duc Charles-Philibert de Savoie; motif de second ordre; les fidéles et obéissants services qu'Antoine Alex s'offre à rendre à l'empereur et à l'empire.

Antoine Alex, originaire de Bulle, fut patenté notaire le 15 avril 1543; ayant été nommé en 1546 secrétaire du droit civil ou secrétaire du tribunal de ville à Fribourg, il s'établit dans cette ville, dont il acquit la bourgeoisie le 1er juillet 1546. Il entra dans le conseil des Soixante en 1571, et dans le petit conseil en 1580; il épousa Françoise née Fégely veuve de Daniel Meyer, et mourut en 1587.

La recommandation de Claude de Challant s'explique par les relations d'affaires qu'Antoine Alex eut avec la maison de Challant: il avait, en diverses fois, prêté 1200 écus d'or au soleil aux enfants de Charles de Challant; c'est ainsi, que le 1er mai 1558, Françoise de Gruyère veuve de ce dernier, au nom de ses quatre fils François, Claude, Charles et Jean de Challant, et assistée de leur tuteur, François Musy de Romont, vendit, avec faculté de rachat, la seigneurie de Torny à Antoine Alex, bourgeois de Fribourg, en libération de ce prêt de 1200 écus.[1] Cette seigneurie fut en effet rachetée par les de Challant; car, le 18 février 1591, elle fut vendue à nouveau pour 2050 écus d'or au soleil par François et Georges de Challant à Nicolas Alex, fils d'Antoine. Ce Nicolas fut avoyer de Morat en 1595; il épousa Catherine, fille de Louis d'Affry, qui fut avoyer de Fribourg de 1572 à 1598; Marguerite Alex, sa petite-fille, ayant épousé Georges de Diesbach fit passer la seigneurie de Torny dans la famille de son mari.

Antoine Alex eut cinq fils: François, Simon, Charles, Nicolas et Jost. François, en 1563, et Charles en 1576 furent étudiants à l'université de Fribourg en Brisgau; Charles y obtint le diplôme de bachelier ès arts.[2] François fut secrétaire du Conseil *(Rathschreiber)* en 1670. Simon était en 1588 seigneur d'Orsonnens et coseigneur de Pont; il fut bourgmestre en 1603.

Jost embrassa le protestantisme et s'établit à Berne; il est l'auteur de mémoires publiés sous le titre: *Jost Alex ou les souffrances d'un protestant fribourgeois.*[3]

La descendance d'Antoine s'éteignit en la personne de Jean-Jacques mort le 31 décembre 1719.[4]

---

[1] *de Ghellink,* Chartrier de la maison de Diesbach et: *Girard,* Nobiliaire militaire suisse, I. p. 283—287, Bâle 1787.

[2] Freiburger Geschichtsblätter, 1907, article de M. Büchi.

[3] Traduction de l'allemand, par Alexandre Daguet, Genève 1864.

[4] Girard op. cit.

Une autre branche qui resta fixée à Bulle émigra en 1650 à Dammartin (Franche Comté) en la personne de Pierre Alex, mais elle revint plus tard en Gruyère; c'est de lui que descendait le dernier rejeton de la famille, Pierre Alex, docteur en théologie et curé de Bulle, mort le 20 mai 1917.[1]

Das älteste Siegel der Stadt Chur,

von F. Gull.

Wie sehr es wünschbar ist, dass man von den älteren Siegeln der Archive bei Zeiten Abgüsse erstelle, geht aus unserem heutigen Beispiele hervor.

Das hier meines Wissens zum ersten Male veröffentlichte älteste Siegel der Stadt Chur[2] hieng ursprünglich an zwei Urkunden des dortigen bischöflichen Archivs. Einmal 4. Juli 1274, Abteilung St. Lucius (Mohr, Codex diplomaticus I 275). Seit vielen Jahren ist die Urkunde der anhängenden Siegel beraubt. Sodann 30. Juni 1282 im Hauptarchiv selber (Mohr, Codex dipl. II 11. Diese Urkunde ist seit etlichen Jahren verschollen, aber zu Lebzeiten des Herrn Chr. Tuor, bischöflicher Archivar, sah sie Schreiber dies noch an ihrem Orte, mit Siegel versehen, dessen photographische Abbildung auf Grund eines Abgusses hier folgt:

Fig. 105

Bevor wir des Näheren auf unser Siegel eintreten, verweisen wir auf die Federzeichnung eines Schildsiegels ohne Umschrift, die unter No. 7 auf Tafel VI der Städte- und Ländersiegel Graubündtens von A. Sprecher von Bernegg als ältestes Stadtsiegel von Chur angesprochen wird, welche Zeichnung aber schwerlich mit unserem Siegel etwas zu tun hat, umso weniger, als der Verfasser die irrige Jahrzahl 1386 nennt. Die Höhe des Schildes ist dort 44 mm, hier nur 35 mm. Die Zeichnung ist eine ganz wesentlich verschiedene, auch hinsichtlich des Textes scheint der Herr Verfasser nur unsichere Nachrichten über sein Siegel gehabt zu haben (man lese die Fussnote auf fol. 20).

Unser kleines, unscheinbares Stück zeigt den Typ der Schildsiegel des 13. Jahrhunderts, wie sie damals vornehmlich vom hohen und niedern Adel geführt wurden. Für ein Städtesiegel ist dieses äussere Merkmal bekanntlich schon ziemlich selten, aber unsere älteren schweizerischen Städte- und Ländersiegel weisen in dieser Darstellung immerhin etliche Beispiele auf. Einmal die Siegel der Länder Uri 1241 und Hasli 1243. Dann die Siegel der Städte Luzern 1245, Winterthur 1253, Diessenhofen 1253, Rheinfelden 1242, Aarberg 1249, Burgdorf 1257 und Thun 1250.

---

[1] Voir dans les *Annales fribourgeoises* 1919/20, une étude très complète sur la famille Alex, par Paul Aebischer.

[2] Ein sehr undeutliches Klischee dieses Siegels findet sich in: J. G. Mayer, Geschichte des Bistums Chur, II. Band, Pag. 428, Stans 1907 (Red.).